

Livret pédagogique

Léo

A destination des professionnels de la PJJ



« Léo »

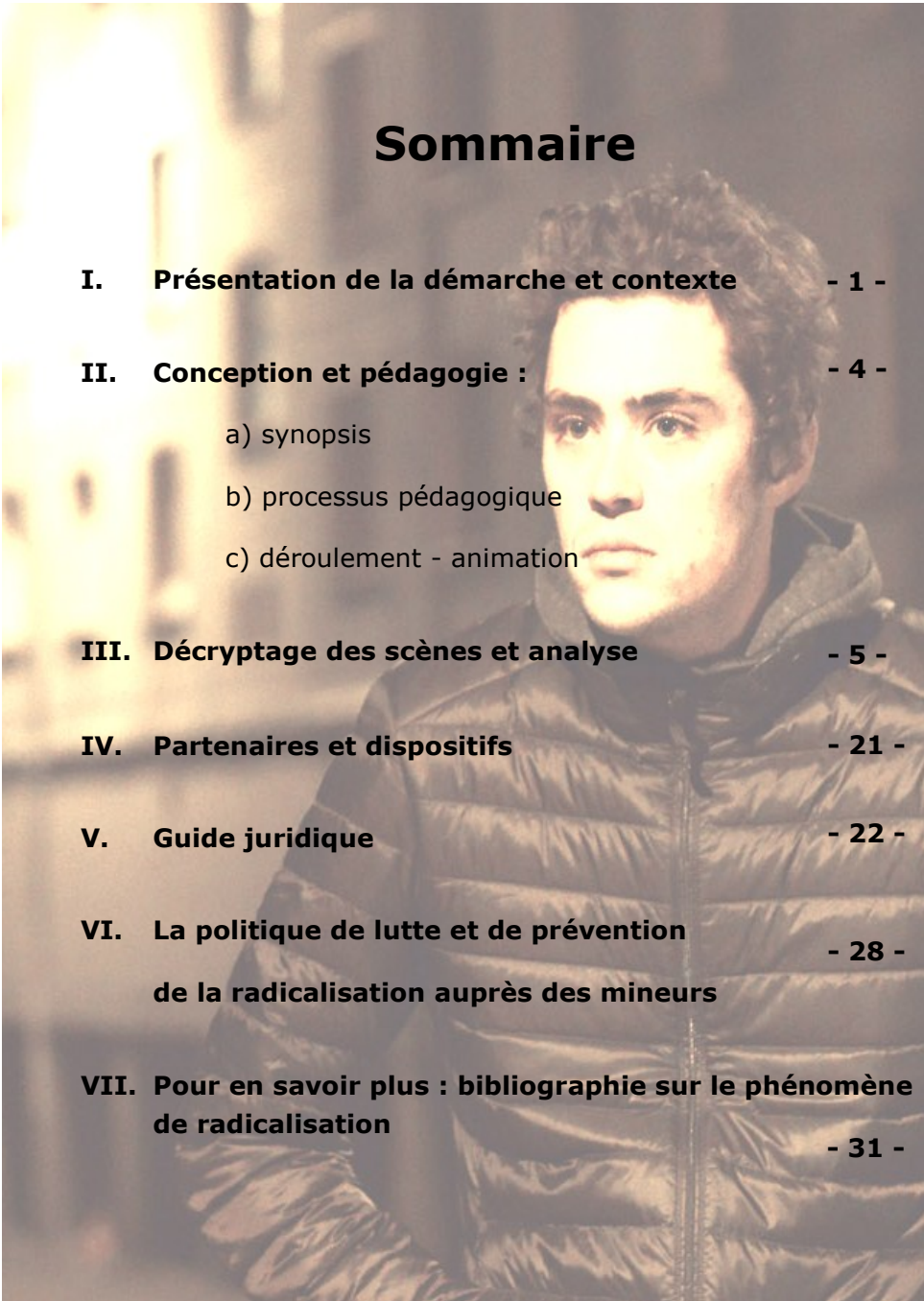
Court métrage de sensibilisation aux phénomènes de radicalisation.

Ce film s'adresse aux jeunes, à partir de 14 ans, et aux familles dans le cadre de la prévention. Il peut également servir de support à la formation des professionnels.

Conception - Scénarisation : ACRADS, professionnels de la DTPJJ 76/27.

Réalisation : avec le concours de professionnels et de bénévoles du cinéma.

Avec le soutien financier de la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime et de la PJJ.



Sommaire

I.	Présentation de la démarche et contexte	- 1 -
II.	Conception et pédagogie :	- 4 -
	a) synopsis	
	b) processus pédagogique	
	c) déroulement - animation	
III.	Décryptage des scènes et analyse	- 5 -
IV.	Partenaires et dispositifs	- 21 -
V.	Guide juridique	- 22 -
VI.	La politique de lutte et de prévention de la radicalisation auprès des mineurs	- 28 -
VII.	Pour en savoir plus : bibliographie sur le phénomène de radicalisation	- 31 -

I. Présentation du contexte et de la démarche

A) Contexte :

Le contexte actuel des attaques terroristes, commises en Occident et plus particulièrement en France, a conduit l'Etat et les professionnels de la jeunesse et de la justice à s'intéresser au phénomène de "radicalisation" notamment lié à l'islam radical. Les services de la PJJ ont été amenés, dès 2014, à prendre en charge des adolescents au titre de leur radicalisation, phénomène nouveau pour les professionnels. Pour répondre aux besoins des différents acteurs de la prévention et du social a émergé sur le territoire 76-27 l'idée de construire un outil comme support d'actions éducatives préventives à destination des jeunes et des familles.

Les différents travaux de recherche en cours, ainsi que l'expérimentation de nombreux dispositifs spécifiques dédiés à la prise en charge de la radicalisation, démontrent l'intérêt d'intervenir en amont au regard de la difficulté à accompagner les personnes déjà radicalisées vers une sortie du processus.

A l'interface entre le social et l'individuel, l'engagement ou l'enrôlement dans la radicalisation qui peut séduire de nombreux adolescents doit faire l'objet d'un décryptage pour que l'offre djihadiste ne puisse plus apparaître comme une solution à leurs problèmes. En ce sens, le choix d'utiliser un média tel que le film pour capter leur attention et mettre en scène des personnages auxquels ils peuvent s'identifier nous est apparu pertinent.

B) Présentation de la démarche :

Ce court-métrage est le fruit d'un partenariat entre l'association ACRADS et la Direction territoriale 76/27 de la PJJ. Il est soutenu et cofinancé par la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

Dans ce cadre, le scénario est issu de la collaboration de l'association ACRADS, du Référent Laïcité et Citoyenneté et de la psychologue de l'UEHDR de Rouen. L'objectif premier de ce travail est d'offrir un outil de prévention de la radicalisation à destination des professionnels intervenant auprès de jeunes et de familles. Il s'agit d'une fiction qui met en scène le processus de radicalisation qui conduit un adolescent à un projet de passage à l'acte violent. De la rencontre avec le recruteur et le groupe radicalisé, jusqu'à la mise en acte du projet terroriste, ce film retrace et met en lumière les différentes étapes d'un parcours de jeune en quête d'identité et de reconnaissance, confronté à une offre morbide. En écho à son histoire singulière, cette rencontre semble déboucher sur une relation d'emprise basée sur la séduction qui mènera le jeune garçon à la rupture et l'adhésion à l'idéologie islamique radicale.

Ce film ne saurait refléter à lui seul le spectre très large des modalités d'entrée dans la radicalisation. Toutefois, au travers de cette fiction, les professionnels trouveront un support à la discussion nécessaire autour de ce phénomène dans la perspective de susciter chez le public une sensibilisation et des questionnements plus larges autour des problématiques adolescentes et de cette « nouvelle offre » que peut représenter le projet djihadiste.

C) Précautions générales :

- Ce court-métrage a été pensé comme un outil de prévention et un support aux échanges.

- Âge : à partir de 14 ans. Malgré certaines précautions, la violence, liée au sujet de la radicalisation et sa mise en scène dans ce film, peut heurter la sensibilité de certaines personnes.

- Le public de jeunes, familles, parents ou professionnels doit être averti du sujet du film.

- L'utilisation est déconseillée dans le cadre d'une prise en charge ou d'un accompagnement vers une sortie de radicalisation, celle-ci pouvant venir renforcer les croyances de l'adolescent et leur adhésion aux théories complotistes, discours haineux, etc.....

- Il convient de ne pas faire d'amalgame entre la pratique religieuse (de l'islam) et le discours idéologique des radicaux islamistes qui revendiquent une pratique rigoriste et le recours à la violence (appelle au djihad armé), à des fins notamment politiques.

- L'utilisation de ce support nécessite d'avoir été visionné par le professionnel qui en fera usage auprès d'un public, ainsi que la prise de connaissance du livret pédagogique accompagnant le film. Des connaissances plus larges sur la question de la radicalisation semblent nécessaires pour un accompagnement des débats autour du film.

II. Conception et pédagogie

A) Synopsis :

« Léo est un adolescent de 17 ans. Etudiant en terminale, il vit seul avec sa mère. Son père est absent du foyer.

Léo n'est pas mauvais élève et sa mère porte beaucoup d'espoir en lui. A cause d'un entourage proche en désillusion, certaines rencontres vont le faire basculer vers le décrochage scolaire et la dérive radicale.

Son entourage, impuissant et aveugle, assiste à sa manipulation et son changement d'identité ».

B) Pédagogie - animation :

Durée de l'intervention : Environ deux heures.

Espace dédié : La salle doit préserver la confidentialité.

Le groupe : Vingt-cinq personnes maximum, adultes et / ou adolescents. La dynamique de groupe implique des capacités de gestion du groupe et la nécessité d'installer un cadre avec des règles de respect et d'éthique claires.

Déroulé de l'intervention :

- Présentation de la démarche et rappel du contexte.
- Diffusion du court-métrage dans son intégralité.
- La rediffusion des principales séquences donne ensuite lieu à questionnements et échanges avec le public.

III. Décryptage des différentes séquences



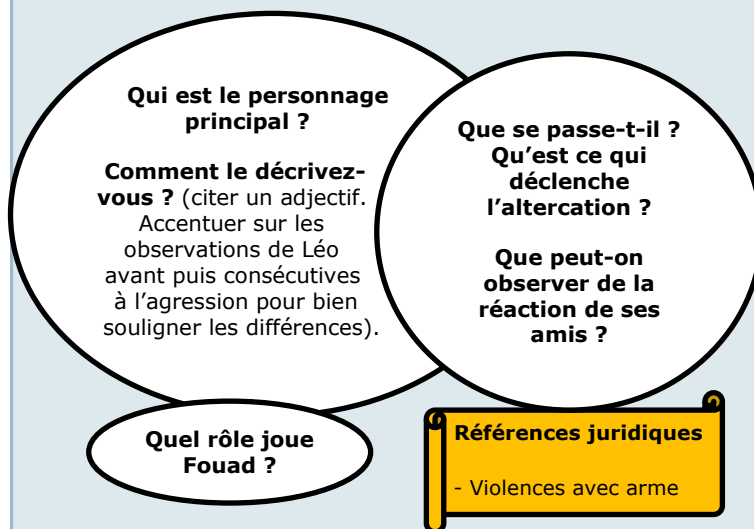
Séquence 1 (4'-47')

Léo sort du lycée avec ses amis et sa petite amie Jahia. Sur le chemin, Léo est agressé en voulant prendre la défense de sa copine. Fouad intervient pour mettre en fuite les agresseurs.

Objectifs

- Montrer que Léo se trouve dans une situation où il est encore socialisé, avec ses pairs, sa petite amie.
- Décrypter l'agression vécue et la réaction de ses amis.
- Repérer les émotions autour de la violence (subie et agie).

Guide de questionnements



L'animateur propose d'explorer la relation qui va débiter entre Léo et Fouad à partir de cette rencontre.



Séquence 2 (50'-1,06')

Léo, qui vient d'être « sauvé » par Fouad d'une agression au couteau, le remercie. Fouad tente d'établir une relation avec l'adolescent. Il le rassure, pointe du doigt la défaillance de ses amis et le valorise sur des qualités humaines qui le rendent « unique ».

Objectifs

- Démontrer comment le recruteur vient s'appuyer sur une scène d'humiliation de Léo pour dérouler les premiers éléments d'un discours censé le séduire. Face à son « sauveur », Léo devient redevable.

Guide de questionnements

Que pensez-vous de la réaction et de l'attitude de Fouad ?

Comment percevez vous le lien qu'il établit à Léo ? (gestuels : main sur l'épaule, proximité...)

Pourquoi Fouad dit-il à Léo qu'il a de grandes qualités ? (quelle séduction à l'œuvre)

Quel discours Fouad tient-il vis-à-vis des amis de Léo ?
Comment le réassure-t-il ?

Pourquoi lui propose-t-il de le raccompagner ?
(insister sur le lien singulier qui s'établit du fait que Fouad lui rend service). **Est-ce que Fouad devient un ami pour Léo ?**

L'animateur propose alors d'approfondir cette relation entre Léo et Fouad.



Séquence 3 (1,40'-2,20')

Léo doit se rendre au lycée. Fouad lui propose de le raccompagner. En voiture, il commence à lui parler du Coran et de la place de la religion dans sa vie. En position de force, il pointe de nouveau à Léo la défaillance de ses amis.

Objectifs

- Il s'agit de montrer comment cette lecture de Fouad sur l'agression subie par Léo est utilisée pour l'amener à prendre de la distance avec son environnement social et amical. Démontrer que Fouad cherche à lui faire perdre ses repères.
- En même temps, il partage son vécu avec Léo, se positionnant comme un modèle d'identification. Insister ici sur le rapport subjectif de chacun au religieux sans engager de discussion approfondie sur la place et la fonction de la religion qui doit rester propre à chaque individu.

Guide de questionnements

Dans quel état émotionnel se trouve Léo et pourquoi ? Comment Fouad appelle-t-il Léo (« mon frère ») ? Faire émerger l'idée que ce que Léo vient de vivre est utilisé par Fouad pour soit disant « lui ouvrir les yeux ».

Souligner le double discours paradoxal de Fouad qui tente de convaincre Léo

(annulation du rôle de socialisation et de la place des apprentissages apportées par l'école laïque).

Décrypter l'attitude de Léo (pensif, à l'écoute, relation de confiance qui s'instaure).

Références juridiques

- Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

L'animateur propose d'explorer le discours de Fouad et son positionnement vis-à-vis de Léo.



Séquence 4 (2,37'-3,58')

Dans la voiture, Fouad et Léo font plus ample connaissance. En fond sonore une musique religieuse est entendue. Léo paraît sensible au discours de Fouad et le remercie de nouveau.

Objectifs

- Léo manifeste de l'intérêt pour Fouad et le questionne à son tour. Souligner le fait que Léo se sent apaisé et que Fouad livre des éléments de sa vie, se confiant sur ses propres blessures.
- Démontrer que Fouad, recruteur, pose des liens de causalité entre les événements de vie et la religion (« il n'y a pas de hasard »).
- Explorer les résonances des confidences de Fouad sur Léo qui peut se reconnaître dans ses fragilités.

Guide de questionnements

Qu'apprend-on sur Fouad ? (parcours de délinquance, sortie de délinquance ?) **Dans quel état émotionnel se trouve Léo ? Que comprenez-vous de la discussion autour des « vraies valeurs » ?** **Qu'entend Fouad par « le sens de la vie » ? Quel est le but des questions de Fouad à Léo ?** (le valoriser). **Pensez-vous qu'il essaie de l'influencer et si oui, par quels arguments ?**

Comment Fouad invite Léo à garder le lien avec lui ? (offre un téléphone, présence de l'arme)

Références juridiques

- Port d'arme

L'animateur propose de continuer à analyser la posture de Fouad.



Séquence 5 (6,40'-8,16')

Léo sort d'une soirée, arrosée, où Jahia n'a pas voulu l'accompagner. Après avoir passé du temps sur son téléphone, il se décide à partir, montrant un malaise. Il croise Fouad en bas de l'immeuble ; ce dernier lui propose de « se poser » pour discuter.

Objectifs

- Démontrer comment Fouad déroule son discours pour installer la place « d'élus » de Léo. La relation de confiance instaurée par Fouad conduit Léo à se confier lui-même sur ses blessures.
- Souligner les interprétations de Fouad sur ces vécus exprimés et les similitudes qu'il met en avant entre leurs deux parcours.
- Souligner le lien qui est fait entre l'islam et les événements de vie relatés par Léo.

Guide de questionnements

**Comment Léo se montre-t-il ?
Qu'apprend-on sur Léo ? Quel positionnement de Fouad ?** (discours pacifiste de Fouad et présentation d'un islam « non violent »)

Comment comprendre l'argumentaire de Fouad qui essaie de convaincre Léo que son positionnement est celui qu'il faut suivre ? (de moins en moins de place à la libre pensée pour Léo, avec un discours réduit à la vision de Fouad)

Références juridiques

- Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989).

L'animateur propose de poursuivre avec la séquence suivante sur les aspects plus personnels de Léo que l'on découvre dans son environnement de vie.



Séquence 6 (8,32'-9,32')

La mère de Léo, seule sur un canapé, regarde la télévision. Elle attend que son fils rentre, il est tard. Léo arrive, sa mère lui demande des explications, le ton monte. Léo paraît regretter immédiatement ses paroles, il s'excuse et part se coucher.

Objectifs

- Il s'agit de découvrir le personnage de Léo dans son environnement de vie. L'accent sera mis sur la question des relations aux parents à l'adolescence, et, dans la situation de Léo, celle de la situation singulière de vivre seul avec un parent (l'inquiétude de la mère, l'ambivalence de Léo : entre besoin d'autonomie et réassurance quant aux sentiments de sa mère envers lui).
- Amorcer une réflexion sur les liens entre le discours de Fouad sur les défaillances de l'environnement de Léo et la réaction exacerbée de Léo vis-à-vis de sa mère quand il rentre. Souligner la référence au père absent (question du deuil et des souffrances en lien avec cet évènement douloureux).
- Repérer la solitude de la mère et le sentiment d'impuissance pour imposer un cadre et pour faire face aux changements de comportement de son fils.

Guide de questionnements

Comment comprenez-vous la réaction de la mère de Léo ? Que peut-on dire de leurs échanges ? (conflits / amour / absence du père)

Comment cette scène illustre-t-elle les difficultés auxquelles Léo doit faire face ? (reproches à sa mère, attentes et besoins non pris en compte à son sens). **Quels changements observez-vous chez Léo ?**

L'animateur va poursuivre sur l'approfondissement de la place de Fouad auprès de Léo.

Références juridiques

- L'autorité parentale.



Séquence 7 (9,34'-11,33')

Léo est assis dans son lit, dans la pénombre, son ordinateur sur les genoux. Il reçoit un message de Fouad lui proposant des liens vers des vidéos de propagande. Fouad et Léo marchent ensuite dans la rue, tard le soir. Fouad emmène Léo avec lui pour offrir du café chaud à un SDF.

Objectifs

- Montrer l'omniprésence de Fouad dans la vie de Léo (lien qui est de plus en plus exclusif, rupture avec les espaces sociaux qu'il fréquentait avant).
- Souligner la démarche proactive de Fouad (emmène Léo pour entraîner à une personne vulnérable) et analyser en quoi cela permet à Fouad d'introduire la place de la religion dans ses actions. Il attribue, dans son discours, une responsabilité de l'Etat français à la situation du SDF.
- Démontrer par quels moyens Fouad influence la rupture avec les ancrages familiaux (valorisation d'une virilité et d'un statut d'homme), Fouad se positionnant comme un père ou un grand-frère. Démontrer comment Fouad s'appuie sur des éléments de la réalité pour semer le doute chez Léo.
- Evoquer le sentiment de Fouad d'une islamophobie dans le pays qui justifiera plus tard une intervention violente. Définir le prosélytisme et l'emprise psychologique.

Guide de questionnements

Que reçoit Léo par mail et quelles sont les discussions ? Observez-vous des changements dans sa posture, son environnement ?

Quel est le but de Fouad lorsqu'il invite Léo à le suivre ? Que peut-on penser du discours de Fouad sur la réponse de l'Etat au problème de la pauvreté ?

Léo perçoit-il le danger ? Comment peut-il s'en éloigner ?

Références juridiques

- Apologie du terrorisme.
- L'exercice d'emprise grave et réitérée.

L'animateur va poursuivre sur le décryptage du discours de propagande qui se déploie en opposition aux valeurs de la République.



Séquence 8 (12,05'-13,40')

Fouad, qui a rejoint son « groupe d'amis », raconte la scène du policier qui a emmené un SDF à qui il apportait du café. Ils échangent autour des défaillances ressenties de l'Etat français et tiennent un discours haineux vis-à-vis de la Police. Ils partagent le sentiment commun d'être stigmatisés. Fouad montre une vidéo de massacres en Syrie en désignant la France comme responsable et complice de certaines atrocités de la guerre. Une femme, portant un voile intégral leur sert le thé.

Objectifs

- Démontrer le basculement dans un discours de haine (de l'Etat, des institutions). Décrypter le discours de légitimation de la violence et le resituer dans le contexte d'une volonté de convaincre Léo de leur point de vue.
- Faire remarquer que la présence du groupe renforce la crédibilité de Fouad aux yeux de Léo.
- Souligner la nécessité de décrypter la situation géopolitique (en Syrie, implication de la France, ...) dans un aspect plus complexe que ce que Fouad décrit. Montrer comment le discours de propagande se déroule autour de la Syrie.

Guide de questionnements

Quel est le positionnement de Fouad ? (au prisme de l'islam radical, il propose une lecture unique des événements en Syrie)

Quelle demande Fouad fait-il à Léo (islam/les musulmans ont besoin de toi) **et que doit-on en comprendre ? Que veut dire « Kuffar » ?** (mécrochant)

Quelles discriminations relevez-vous ? En quoi ce discours sert le recours au « djihad armé » ?

Références juridiques

- L'autorité parentale.
- Interdiction de dissimulation du visage.

L'animateur va mettre un focus sur la manière dont Léo est plus ou moins sensible au discours de Fouad.



Séquence 9 (14,16'-15,43')

Léo est dans sa chambre, il joue à un jeu vidéo violent. Il reçoit un message en « live » de Fouad qui le met en lien avec une vidéo de propagande de radicaux islamistes. On le voit ensuite rejoindre ses amis qui fréquentent le même lycée que lui. Ces derniers lui disent qu'ils le trouvent changé et interrogent le rôle de Fouad. Léo s'énerve et s'en va.

Objectifs

- Pointer du doigt l'isolement de Léo et la rupture avec son environnement social qui repère des changements. Souligner et repérer la régularité et l'abondance des messages de propagande qu'il reçoit et visionne.
- Questionner le lien avec l'utilisation de la violence dans certains jeux vidéos repris dans la propagande (réalité et fiction).
- Interroger la loyauté apparente de Léo à ce nouvel ami très présent qu'est Fouad et l'absence d'intérêts communs avec ses anciens amis. Questionner les interdits moraux auxquels Léo se réfère et l'abandon de ses anciennes préoccupations d'adolescent.

Guide de questionnements

A quoi joue Léo ? Voyez-vous un lien entre le jeu vidéo et les vidéos qu'il reçoit ? (fréquence des messages, abondance, vidéo de propagande « 19HH », utilisation de la violence, armes ...)

Que lui reprochent ses amis ? Comment comprendre la réaction de Léo ? En quoi pourriez-vous dire que Léo a changé ?

Références juridiques

- Consultation de sites.
- Apologie du terrorisme.

L'animateur va pouvoir faire le lien entre l'installation et le constat de nouvelles références pour Léo, d'une familiarisation à la violence, et le rôle de recruteur de Fouad qui apparaît plus clairement.



Séquence 10 (15,43'-16,39')

Plusieurs semaines plus tard, la scène se déroule dans une cave. Le groupe constitué par Fouad est réuni autour de Léo dans une ambiance un peu sombre. Ils évoquent un « plan » qui paraît être un projet d'attentat au regard du matériel présent autour d'eux. Léo est officiellement désigné pour passer à l'acte.

Objectifs

- Démontrer que Fouad est bien impliqué dans une organisation à caractère terroriste hiérarchisée. C'est lui qui a pour rôle de désigner Léo. Aborder la question du passage à l'acte violent, pourquoi et par qui ? (fonction du « martyr »).
- Souligner le rôle joué par le groupe autour de Léo (pression / impasse / enjeux de loyauté,...). Décrypter le parcours et la progression du processus d'embrigadement jusqu'à ce point de non-retour.

Guide de questionnements

**Que font les protagonistes ?
Que préparent-ils ? Quel est
le rôle de Fouad ? Comment
expliquer la réaction de
l'ami de Fouad ?**

(renforcement de la place d'élus
qu'il feint de convoiter)

**Pourquoi se réfère-t-il
à une autorité autre
pour la désignation de
Léo ? Comment réagit
Léo et peut-il « se
dérober » ?**

Références juridiques

- Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste (AMT).
- Port d'arme.

L'animateur fait le lien entre « l'intronisation » et le changement brutal de comportement à venir.



Séquence 11 (16,41'-17,27')

Léo visionne des vidéos de propagande djihadiste. Il reçoit un appel de Jahia, sa petite amie. Il se montre fermé et prend de la distance avec la promesse de se retrouver « plus tard ».

Objectifs

- Montrer comment s'observe la radicalisation de Léo : addiction aux vidéos, détachement, déshumanisation, mise à distance de sa petite amie,....
- Souligner les changements visibles de la chambre (disparition des posters). Décrypter le discours de Léo, qui semble investi d'une « mission », dans une attitude mystérieuse avec des messages subliminaux envoyés à Jahia. Cette dernière lui fait part des changements qu'elle a perçus mais qui n'appellent pas de réaction de Léo.
- Pointer du doigt la nouvelle posture de Léo qui semble plus actif dans le processus de radicalisation (basculement victime/auteur).

Guide de questionnements

Qu'est ce qui se joue pour Léo à ce moment précis ?

Que remarque-t-on ? (absence d'émotions, rupture avec l'environnement proche)

Que peut-on dire de son positionnement ? (actif/passif). **Léo est-il influencé ? Si oui par qui ? Qui pourrait venir contrebalancer cette influence ?** (proches, amis, famille, institutions, ...)

L'animateur poursuit la discussion autour de ces changements de Léo et de la place du groupe dans l'avancement du projet d'attentat.

Références juridiques

- Consultation de sites.
- Apologie du terrorisme.



Séquence 12 (17,28'-17,59')

Fouad encourage Léo en lui assurant une place auprès de « Dieu ». Il l'équipe, avec d'autres personnes, de matériel explosif qui laisse supposer la concrétisation de leur projet d'attentat. Léo semble grave et détaché.

Objectifs

- Amener à une réflexion autour du lien entre radicalisation et actes terroristes.
- Souligner la place du recruteur et du groupe dans la mise en acte concrète (organisation matérielle : armes, explosifs,...).
- Questionner la psychologie du « mandaté » pour commettre un attentat (ici Léo) et pointer du doigt la possibilité ou non pour lui de renoncer (renforcement de la détermination ?).
- Pointer l'aspect « robotique » de Léo qui donne l'impression de ne plus penser.

Guide de questionnements

Que se passe-t-il dans cette scène ? Quel est le rôle de chacun ? Comment comprendre le discours de Fouad et quel lien avec l'acte qui se prépare ?

Comment Léo se sent-il ? (visage fermé, pensif, robotisé, angoissé...)

Références juridiques

- AMT.
- Port d'arme.

La séquence 13 (18,05'-18,36') sera diffusée en dernier pour ouvrir sur les discussions autour du Numéro Vert « Stop djihadisme ». L'animateur poursuit donc son intervention sur la séquence suivante (14) qui met en scène Fouad en contact avec le réseau djihadiste.



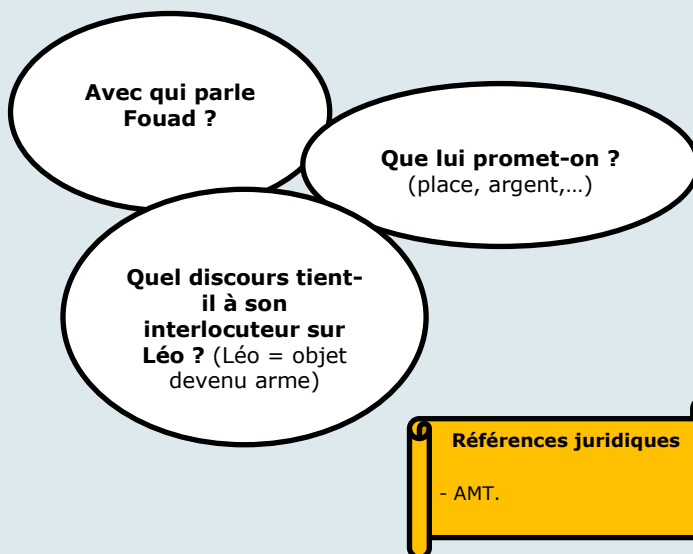
Séquence 14 (18,44'-19,03')

Fouad reçoit un appel téléphonique pour savoir si tout se déroule comme prévu. Il rassure son interlocuteur sur le fait que Léo devrait aller « jusqu'au bout ». Il s'entend dire qu'une récompense lui est promise.

Objectifs

- Montrer qu'il y a une organisation en réseau qui implique des enjeux financiers. Mettre en avant l'instrumentalisation de Léo et l'absence d'empathie de la part du recruteur.
- Mettre en perspective et interroger la référence à la religion de Fouad auprès de Léo et la réalité d'une organisation djihadiste.

Guide de questionnements



L'animateur va poursuivre l'analyse sur la détermination de Léo et le passage à l'acte.



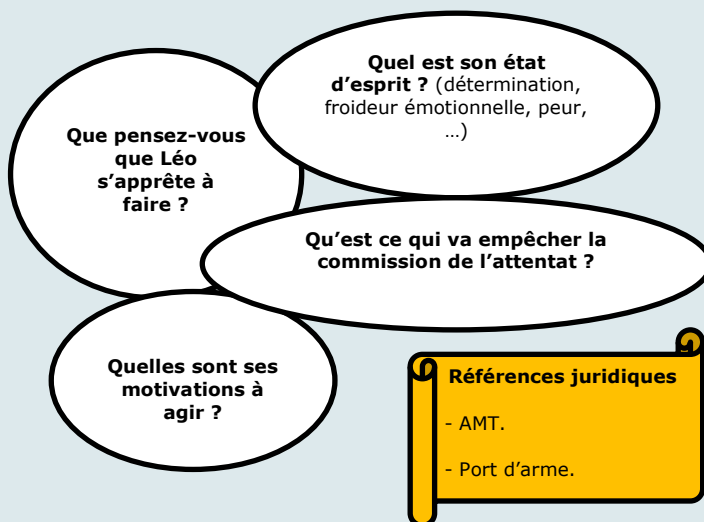
Séquence 15 (19,05'-19,42')

Léo paraît déterminé. Il entre dans un cinéma et s'apprête à déclencher la ceinture d'explosifs dissimulée sous ses vêtements. Léo est plaqué au sol après avoir reçu une balle dans le bras tirée par les forces de l'ordre qui l'attendaient.

Objectifs

- Démontrer que le processus de radicalisation peut conduire un individu à tenter de mener des actions violentes.
- Pointer du doigt le phénomène d'engrenage en interrogeant la possibilité ou non de « faire marche arrière ».
- Montrer que l'intervention des forces de l'ordre peut s'avérer salvatrice, tant pour le public que pour Léo (puisque leur intervention précoce ne permet pas de savoir si Léo aurait mené son action à terme).

Guide de questionnements



L'animateur va poursuivre en établissant le lien entre l'acte que Léo s'apprêtait à commettre et le fait qu'il se trouve, dans la scène suivante (16), sur un lieu de placement.



Séquence 16 (19,47'-20,50')

La mère reçoit une lettre de Léo. Il lui écrit du Centre Educatif Fermé (CEF) dans lequel il se trouve depuis sa sortie de détention provisoire. Il exprime des regrets, ses sentiments et tente aussi de lui expliquer son acte qu'il met en lien avec certains manques et un besoin de reconnaissance.

Objectifs

- Montrer les conséquences judiciaires de son arrestation : prison puis placement en CEF (en alternative à l'incarcération).
- Questionner le retour d'une amélioration des relations mère-fils et d'une possible remise en question de Léo (rupture de lien avec les réseaux = sortie de l'adhésion idéologique ?).
- Montrer la tentative de justification de ce qui l'a amené à se tourner vers ce groupe. Questionner l'emprise/l'engagement de Léo. Démontrer la possibilité de se projeter à nouveau vers l'avenir et de retrouver une vie d'adolescent.
- Démontrer l'intérêt de la prise en charge éducative dans le cadre judiciaire contraint pour accompagner vers une possible sortie du processus de radicalisation et une insertion (nécessité de l'intervention de la justice).

Guide de questionnements

Où se trouve Léo ?

Comment est-il arrivé au foyer ?

(incarcération puis alternative avec le placement en CEF)

Pensez-vous qu'il est sorti de la radicalisation, et si oui, comment ?

De quoi parle-t-il dans sa lettre ? (expression de regrets, de besoins, justifications, attente de « pardon »,...).

Comment comprendre ce changement d'attitude ?

(prise de conscience de Léo, crainte des conséquences judiciaires, stratégie de dissimulation)

L'animateur va revenir sur la séquence 13, qui met en avant l'appel d'un ami de Léo au Numéro Vert.

Références juridiques

- AMT.



Séquence 13 (18,05'- 18,36')

Un ami de Léo appelle le Numéro Vert « Stop Djihadisme » (0 800 005 696) pour alerter sur la situation de Léo qui l'inquiète. Il semble avoir repéré différents signes de radicalisation qui l'ont finalement décidé à franchir le pas et à téléphoner.

Objectifs

- Mettre en avant l'importance de l'environnement le plus proche (amis, famille, école, club de sport,...) dans le repérage des changements observés. Leur témoignage est indispensable.
- Présenter le dispositif du Numéro Vert et expliquer la nécessité de l'utiliser, même en cas de doute.
- En rappeler le fonctionnement (anonyme, gratuit, n'engage pas forcément de suivi par les services de renseignements territoriaux, la DGSI, confrontations des dires avec d'autres éléments de terrain,...).

Guide de questionnements

Quel numéro compose l'ami de Léo ? Qui lui répond ?
(professionnels de la plateforme de l'UCLAT). **Pourquoi les appelle-t-il ? Est-ce la bonne démarche ?**

Quelles sont les conséquences de cet appel ? (faire le lien avec l'arrestation de Léo par les forces de l'ordre : questionner un suivi physique et/ou une mise sur écoute de Léo/du groupe/du recruteur qui auront permis d'empêcher la commission de l'acte, sauvant ainsi la vie des concitoyens mais aussi celle de Léo)

Référence

Numéro vert : 0800 005 696

IV. Partenaires

Producteur :

L'ACRADS : « Association de lutte contre la radicalisation et le décrochage scolaire ».

Créée en 2015 par des jeunes Rouennais, l'association mène une campagne active de communication pour éradiquer le fléau du radicalisme, favoriser le lien entre les familles et les institutions publiques et, avec les partenaires, sensibiliser, anticiper, prévenir, dénoncer et remédier aux problèmes du détournement religieux. Elle promeut également les valeurs de solidarité et de fraternité en privilégiant le multiculturalisme sur le communautarisme.

Réalisateur :

Nous nous devons de respecter la volonté d'anonymat exprimée par l'association qui s'est chargée de la réalisation de ce court-métrage.

Co-financeurs :

- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Préfecture de la Seine-Maritime
- Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime

V. Guide juridique

Consultation de sites internet :

Art. 421-2-5-2. du code pénal (CP) - Le fait de consulter habituellement et sans motif légitime un service de communication au public en ligne mettant à disposition des messages, images ou représentations soit provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme, soit faisant l'apologie de ces actes lorsque, à cette fin, ce service comporte des images ou représentations montrant la commission de tels actes consistant en des atteintes volontaires à la vie est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende lorsque cette consultation s'accompagne d'une manifestation de l'adhésion à l'idéologie exprimée sur ce service.

Apologie du terrorisme :

Art. 421-2-5 du CP - Le fait de provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne.

Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste :

Art. 421-1. du CP - Constituent des actes de terrorisme, lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, les infractions suivantes :

1° Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, l'enlèvement et la séquestration ainsi que le détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport, définis par le livre II du présent code ;

2° Les vols, les extorsions, les destructions, dégradations et détériorations, ainsi que les infractions en matière informatique définies par le livre III du présent code ;

3° Les infractions en matière de groupes de combat et de mouvements dissous définies par les articles 431-13 à 431-17 et les infractions définies par les articles 434-6 et 441-2 à 441-5 ;

4° Les infractions en matière d'armes, de produits explosifs ou de matières nucléaires (...)

5° Le recel du produit de l'une des infractions prévues aux 1° à 4° ci-dessus ;

6° Les infractions de blanchiment prévues au chapitre IV du titre II du livre III du présent code ;

7° Les délits d'initié prévus à l'article L. 465-1 du code monétaire et financier.

Article 421-2-1 du CP - Constitue également un acte de terrorisme le fait de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un des actes de terrorisme mentionnés aux articles précédents.

Article 421-6 du CP - Les peines sont portées à vingt ans de réclusion criminelle et 350 000 euros d'amende lorsque le groupement ou l'entente définie à l'article 421-2-1 a pour objet la préparation :

1° Soit d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 ;

2° Soit d'une ou plusieurs destructions par substances explosives ou incendiaires visées au 2° de l'article 421-1 et devant être réalisées dans des circonstances de temps ou de lieu susceptibles d'entraîner la mort d'une ou plusieurs personnes ;

3° Soit de l'acte de terrorisme défini à l'article 421-2 lorsqu'il est susceptible d'entraîner la mort d'une ou plusieurs personnes.

Le fait de diriger ou d'organiser un tel groupement ou une telle entente est puni de trente ans de réclusion criminelle et 500 000 euros d'amende.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatifs à la période de sûreté sont applicables aux crimes prévus par le présent article.

Violences avec arme :

Art. 222-13. du CP - Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises avec usage ou menace d'une arme.

Port d'arme :

Art. 317-8. du Code de la sécurité intérieure - Quiconque, hors de son domicile et sauf les exceptions résultant des articles L. 315-1 et L. 315-2, est trouvé porteur ou effectue sans motif légitime le transport d'une ou plusieurs armes, de leurs éléments essentiels ou de munitions, même s'il en est régulièrement détenteur, est puni :

- S'il s'agit d'armes, de leurs éléments essentiels ou de munitions de la catégorie C, de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ;

- S'il s'agit d'armes, de munitions ou de leurs éléments de la catégorie D, à l'exception de ceux qui présentent une faible dangerosité et figurent sur une liste fixée par arrêté, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Interdiction de dissimulation du visage :

Art. 225-4-10. du CP - Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage. Le fait pour toute personne d'imposer à une ou plusieurs autres personnes de dissimuler leur visage par menace, violence, contrainte, abus d'autorité ou abus de pouvoir, en raison de leur sexe, est puni d'un an d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Lorsque le fait est commis au préjudice d'un mineur, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 60 000 € d'amende.

Article R645-14 du CP - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, de dissimuler volontairement son visage afin de ne pas être identifiée dans des circonstances faisant craindre des atteintes à l'ordre public.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux manifestations conformes aux usages locaux ou lorsque la dissimulation du visage est justifiée par un motif légitime.

L'exercice d'emprise grave et réitérée :

Article 223-15-2 du CP - Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne

à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables.

Lorsque l'infraction est commise par le dirigeant de fait ou de droit d'un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende.

Liberté religieuse

Art. 1. Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 14 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989) : La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

L'obligation scolaire

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. À l'origine, la scolarisation était obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, puis 14 ans à partir de la loi du 9 août 1936. Depuis l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, elle a été prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

La famille a deux possibilités : scolariser dans un établissement scolaire public ou privé ou assurer l'instruction des enfants elle-même (avec déclaration préalable).

L'autorité parentale

Art. 371-1. du Code civil : L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

VI. La politique de lutte et de prévention de la radicalisation auprès des mineurs

Considérant que les mineurs sont particulièrement exposés au phénomène de radicalisation, en tant qu'acteurs et victimes, le dispositif mis en place par la Protection Judiciaire de la Jeunesse en déclinaison de cette politique publique est pensé pour être opérant à la fois sur le champ de la prévention et de la prise en charge du phénomène de radicalisation.

Dans les semaines qui ont suivi les attentats de janvier 2015, en déclinaison du plan gouvernemental de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes d'avril 2014, le Premier Ministre annonce que des moyens supplémentaires vont être accordés à différents ministères, dont celui de la Justice, pour renforcer la lutte antiterroriste (PLAT 1).

La PJJ se voit alors octroyer des moyens financiers et humains supplémentaires permettant notamment, la constitution d'un réseau de 69 Référents Laïcité et Citoyenneté (RLC) en directions interrégionales et territoriales et à l'Ecole nationale de la PJJ, coordonnées par la Mission Nationale de Veille et d'Information (MNVI) nouvellement créée auprès de la DPJJ.

Les RLC viennent soutenir et enrichir les pratiques des professionnels, sur la problématique de radicalisation.

Un plan national de formation dédié à la lutte contre la radicalisation violente est également déployé par l'ENPJJ sur 3 ans.

Textes de référence DPJJ en lien avec les thématiques de la MNVI :

- ☐ Note DPJJ du 27 janvier 2015 relative à lutte contre la radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ.

- ☐ Note DPJJ du 25 février 2015 relative à la mise en œuvre d'un plan d'action de la DPJJ en matière de respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge dans les établissements et services du SP et du SAH et du principe de neutralité par les agents prenant en charge ces mineurs.

- ☐ Note DPJJ du 04 mai 2015 sur les lignes directrices relatives à l'élaboration du règlement de fonctionnement des établissements collectifs du placement judiciaire du secteur public et du secteur associatif habilité.

- ☐ Note DPJJ du 07 septembre 2015 relative au cadre d'intervention des référents laïcité et citoyenneté de la Mission Nationale de Veille et d'Information.

- ☐ Protocole DPJJ/DAP/DACG/CA et TGI de Paris du 28 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre des contrôles judiciaires prononcés contre des personnes mises en examen pour des faits de nature terroriste.

☐ Note DAP/DPJJ du 5 août 2016 relative à la prise en charge des personnes poursuivies ou condamnées pour des faits de terrorisme par les SPIP en milieu ouvert.

☐ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif à « l'emprise mentale ».

DPJJ- SDMPJE - 2016

☐ Note DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au protocole de coopération en vue de la prévention et la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation.

☐ Note DPJJ du 24 janvier 2017 relative aux conditions de mobilisation des places identifiées pour l'accueil des mineurs déferés devant le pôle antiterroriste de Paris.

☐ Note DPJJ du 10 février 2017 relative à la prise en charge éducative des mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente.

☐ Circulaire du 24 mars 2017 relative aux dispositions en assistance éducative de la loi du 28 février 2017 et au suivi des mineurs de retour de zone irako-syrienne.

☐ Note du 30 mars 2017 relative aux dispositions relatives à la sécurisation des pratiques professionnelles et des établissements et services.

VII. Pour en savoir plus : bibliographie sur le phénomène de radicalisation

BENICHO David, KHOSROKHAVAR Farhad, MIGAUX Philippe. Jihadisme, Paris, Plon, 2015, 300 p.

Sous l'angle géopolitique, sociologique et judiciaire, ces spécialistes du terrorisme islamiste dressent un état des lieux des menaces encourues et des ripostes possibles.

BONELLI Laurent. « Les chemins de la radicalisation », Le Monde diplomatique, n°731, Février 2015, p. 1.

L'auteur questionne l'actuel processus de radicalisation des jeunes français.

BOUZAR Dounia. Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam, Ivry-sur-Seine, éd. De l'atelier, 2014, 221 p.

L'auteur décrypte le discours des musulmans radicaux et donne des pistes pour aborder les questions du quotidien.

BOUZAR Dounia. La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes. Recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'islam radical. Novembre 2014

BOUZAR Dounia. Ils cherchent le paradis, ils ont trouvé l'enfer, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'atelier, 2014, 160 p.

L'auteur retrace les parcours de jeunes français partis en Syrie pour faire le jihad. Elle raconte la douleur des parents, des familles de ces jeunes endoctrinés et leur combat pour retrouver leur enfant.

BOUZAR Dounia. Quelle éducation face au radicalisme religieux ?, Paris, Dunod, 2006, 250 p.

L'ouvrage propose des indications permettant de faire la part des choses entre ce qui appartient à la liberté de conscience et de culte (principe de laïcité) et ce qui relève du dysfonctionnement et du radicalisme.

HUEBER Adrien. « Enfants du djihad. Qu'en disent les pros ? », Le journal de l'action sociale, n°195, Mars 2015, pp. 24-29.

Comment les éducateurs tentent de détecter, identifier et prévenir la radicalisation des adolescents ?

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). « La radicalisation violente » [dossier], Les cahiers de la sécurité et de la justice, n°30, Avril 2015, 150 p.

Ce dossier propose de nombreuses contributions sur la radicalisation violente.

KEPEL Gilles. Jihad, Paris, Folio, 2003, 751 p.

L'auteur dresse le bilan de 25 ans d'islamisme, au travers des ses dimensions historique, culturelle et sociale.

KHOSROKHAVAR Farhad. Les nouveaux martyrs d'Allah, Paris, Flammarion, 2003, 366 p.

Cet ouvrage cherche à comprendre ce qui motive les nouveaux candidats à la « mort sacrée ».

KHOSROKHAVAR Farhad. « Qui sont les jihadistes français ? », Sciences humaines, n° 268, Mars 2015, pp. 8-13.

Dans cet article, l'auteur explique qui le processus de radicalisation actuel en France.

KHOSROKHAVAR Farhad. Radicalisation, Paris, éd. de la maison des sciences de l'homme, 2014, 191 p.

Analyse approfondie de la radicalisation jihadiste en Europe et dans le monde arabe.

ROY Olivier. « Al-Qaida et le nihilisme des jeunes », Esprit, n° 403, Mars-Avril 2014, pp. 112-116.

L'auteur analyse le nihilisme de ces jeunes candidats aux actes terroristes.

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). La protection des mineurs contre les dérives sectaires, Paris, La Documentation française, 2010, 126 p.

Guide pour aider à mieux appréhender les risques des dérives sectaires pour les mineurs.

« Guide d'autodéfense contre le fanatisme » [dossier], Philosophie magazine, n°87, mars 2015, pp. 40-67.



Livret pédagogique réalisé par Cindy DUHAMEL, psychologue, et Sébastien FEVRIER, référent laïcité et citoyenneté, avec le concours de Solenn EON, référente laïcité et citoyenneté, et Pierre ROUILLE PATRIER, chargé de communication, à la DIR Grand-Ouest.

Octobre 2017